

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

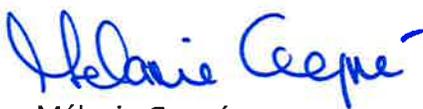
Adoption du règlement n° 19-501 modifiant le règlement de zonage numéro 01345-A

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le Projet de règlement n°19-501 modifiant le règlement de zonage n° 01345-A.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 12 août 2019, le conseil de la Ville de Chapais a adopté le projet de règlement n° 19-501 modifiant le règlement de zonage n° 01345-A afin d'autoriser l'usage de serre de culture maraichère ou la production en serre de végétaux dans la zone 31-I.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le 20 août 2019, à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville de Chapais située au 145, boulevard Springer, à Chapais.
3. Lors de cette assemblée publique de consultation, une personne désignée par le maire expliquera le contenu de ce projet ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n°19-501 peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de Chapais situé au 145, boulevard Springer, à Chapais, durant les heures normales de bureau (lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30).

Donné à Chapais, ce 13^{ème} jour du mois d'août 2019.



Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, certifie par la présente, **qu'un avis public concernant** la modification du règlement de zonage numéro 01345-A a été affiché :

Hôtel de Ville (145 boul. Springer) le : 13 août 2019

Poste Canada (124 boul. Springer) le : 13 août 2019

Site officiel (www.villedechapais.com) de la Ville de Chapais : 13 août 2019

